

Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'Infanterie, aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'Infanterie, aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat : Approuvé le 7 Décembre 1970 sous le n° 7503 DN/EMAT/3/TAC : (TTA 207)

Adresse bibliographique : Paris : Imprimerie Nationale, 1970

Description matérielle : 1 vol. (248 p.) ; 21 cm

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : Annule et remplace le TTA 207, éd. 1965

Sujet(s) : TTA 207